



Menace avec opinel au cou d'un conducteur ivre?

Par **druide**, le **15/04/2014** à **09:47**

S'il vous plait conseillez moi sur la défense de mon infraction légale.

Devant notre immeuble, un voisin inamical a freiné en descente brusquement derrière ma voiture, avec son bus, et m'a choqué.

Je lui ait fait un reproche en sortant de la voiture, et il est sorti sans dire pardon, en réclamant une bagarre, en montrant le torse, énervé.

Il est plus grand, j'ai agi par peur et par vexation, un énervement mixte, j'ai sorti un opinel de ma poche, et je me suis avancé vers lui, énervé, avec l'intention de le calmer avec une menace, et je l'ai pressé contre sa voiture et mis l'opinel au cou.

A ce moment j'ai senti qu'il était complètement ivre, j'ai jeté mon couteau par-terre. il n'eut aucun ITT.

Le voisin était en situation irrégulière et a disparu, les voisins ont appelé la police, et la police me poursuit pour "violence avec arme" au tribunal dans dix jours.

J'ai des condamnations précédentes pour agression et vol dans un règlement d'un skateboard cassé à 200 euros à 20 ans.

J'ai un boulot au SMIG, je crains qu'un avocat me coute 1500 euros ou 3000? J'aimerais des avis sur ma position légale. Devrais-je plaider coupable pour "violence avec arme" ou "légitime défense". Quelle devrait être ma défense, S'il vous plait? Quelle est ma position

légale?

Par **alterego**, le **15/04/2014 à 11:01**

Bonjour,

Il ne vous appartient pas de qualifier les faits, laissez ce soin à la Justice.

J'en connais plus d'un qui sous la menace d'un opinel ou toute autre lame, vous aurait mis illico une avoinée mémorable.

Votre voisin est en situation irrégulière et il conduit un bus qui plus est imbibé... c'est la France !

Dans votre genre, avouez que vous n'êtes pas mal non plus. Avec la loi Taubira, lui comme vous ne devriez pas perdre espoir.

Cordialement

Par **druide**, le **15/04/2014 à 11:41**

Bonjour Alterego,

Je requête sincèrement une information technique juridique.

...Une avoinée mémorable, imbibé: c est la France! Pas perde l'espoir. : c'est pas assez technique comme connaissances pour décrire la nature d'une infraction! C'est sympa tt de même, Cdt

Ifos comme ceci:

les violences qui n'entraînent aucune incapacité de travail (ITT) constituent des contraventions de 4° classe

soit des violences légères :

Article R624-1 ... SVP relatif a l'opinel

Par **Lag0**, le **15/04/2014 à 11:45**

Bonjour druide,

Attention, dans votre cas, c'est violence avec arme !

Voir article 222-13 CP

[citation]Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises :

[...]

10° Avec usage ou menace d'une arme ; [/citation]

Par **druide**, le **15/04/2014** à **12:09**

la violence sans coups, sans blessure, sans brutalité, est elle toujours toujours classe 4 si il y a circonstance aggravante de "menace avec arme" ?

Comment nuancer l'acte avec le fait que la victime m'a fait peur avec son bus, et après m'a demandé de se battre avec lui? Est-ce que je peux dire que j'ai eu peur de sa conduite et son comportement, et c'est pour cela que j'ai perdu le contrôle?

Par **alterego**, le **15/04/2014** à **13:32**

Bonjour

Vous avez écrit "(...)je l'ai pressé contre sa voiture et mis l'opinel au cou".

Il y a forcément eu contact si vous l'avez pressé contre son véhicule, auquel s'ajoute l'alinéa 10° de l'article 222-13 du Code Pénal.

Ne vous dispensez pas de l'assistance d'un pénaliste.

Cordialement

Par **druide**, le **15/04/2014** à **14:04**

Oui il y a eu contact, vu que j'ai l'ai pressé contre sa voiture, et j'ai un boulot, donc j'ai pas un avocat sanctionné par l'état.

Donc le délit est pas contournable???? :(il faut juste lister les circonstances atténuantes?

Est-ce que un avocat aurait pour seul moyen de défense de faire une polémique:

>

par ce que les faits sont incontournables, et il faut juste amoindrir les intentions irraisonnées au maximum?

Par **Lag0**, le **15/04/2014** à **16:17**

Le souci, c'est vraiment le couteau sous la gorge. Ce geste dénote, sinon une habitude à brandir une arme, au moins une forte tendance à la violence.

Avouez que ce n'est pas le réflexe du commun des mortel que de sortir un couteau et de le mettre sous la gorge de son prochain !

Par **druide**, le **15/04/2014** à **17:34**

Oh je pense que cela arrive a beacoup d'hommes un fois dans leur vie, a un moment de fatigue ou de stresse exegu, mais le faire devant sa maison dans une rue après avoir reveillé les voisins, il faut etre dans la lune ou complètement naïf, tout simplement. A vrai dire je demande cette question pour un ami qui n'a pas le net et qui, certes, a vraiment fait l'imbecile avec son couteau. je sais qu il prend betement des trucs comme de la métadone.

Franchement, ça lui ferait de bien d'avoir une réforme stricte ou une autre, probablement pas la prison, mais quelquechose de formatif. Moi (le redacteur) j'habites en france dans un quartier delabré depuis quelques annés, et c'est étonnant que les enfants ici ne soient pas éduqués par rapport aux dangers des opiacés, il n'y a rien de mieux pour mettre un jeune homme complètement dans le petrin que l'ignorance, après l'école, que les opiacés sont les drogue les plus irreversible et incontrrollable et antisociale qui existe, et dans ma cité peut etre dans tout la france on ne passe pas quelques heures en secondaire pour marteller ça dans l'esprit des enfants français. ils le savent pas dans ce pays, les enfants de quartier??? il est sous meta.